



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affaires européennes : parc automobile

Question écrite n° 68818

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur la sous-utilisation des carburants portant peu atteinte à l'environnement, non seulement par les particuliers mais aussi par les pouvoirs publics et dans les institutions. C'est pourquoi il souhaite connaître ses actions et ses intentions afin de promouvoir l'utilisation de carburants dits « propres » au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères dispose d'un parc automobile de 134 véhicules dont 14 fonctionnent au GPL (3 véhicules viennent d'être livrés). Les nouveaux achats de véhicules utilisant des carburants « propres » sont cependant actuellement suspendus dans l'attente des décisions de la mission interministérielle sur la gestion du parc automobile de l'État (MIMGA), relevant des services du Premier ministre et prochainement du ministère des finances. La MIMGA semble s'orienter vers une « diésélisation » du parc automobile de l'État, et envisage par ailleurs de réduire de façon importante la taille des véhicules autorisés, en favorisant l'achat de microvoitures de ville. Le ministère des affaires étrangères appliquera naturellement les directives de la MIMGA.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68818

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6342

Réponse publiée le : 25 octobre 2005, page 9931